

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 613 prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 613

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de a Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962 portant règlement de la circulation routière en Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le permis de conduire n° 459 du 13 novembre 1954 délivré à M. Carrer Giovanni, né à Venise (Italie), le 12-9-1917, de Frédéric et de Luchetta, Maria, mécanicien, demeurant Plateau du Serpent, est, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n°314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par arrêté n° 479 du 14 avril 1962, suspendu pour une durée de quinze jours.

Art. 2

—Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.